



MARCEY LES GREVES



**LE PETIT MARCEYEN**  
**N°31 : juillet, août, septembre 2020**

## **FACTURATION DE L'EAU :**

Nous ne sommes plus sur des tarifs communaux. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SMPGA (Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin) qui a repris la gestion de la distribution de l'eau pratique de nouveaux tarifs.

Ils sont calculés par tranche et le prix réel du cubage est celui de la tranche.

Tranche de consommation	0 à 80 m <sup>3</sup>	Au-delà de 80 m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>3</sup> HT	1.1958 €	2.0954 €
Abonnement annuel HT	80 €	80 €

## **ORDINATEUR :**

Nous avons mis en place au sein de la mairie un ordinateur pour les citoyens qui en auraient besoin pour des documents administratifs, mais aussi pour

des raisons plus personnelles (envoi d'un mail à un proche, visite d'un site pour se renseigner sur un point précis...).

## **CLSH:**

Pendant les 2 semaines des vacances dites de la Toussaint, le CLSH de la Sée est ouvert du lundi au vendredi.

Comme pour cet été, le protocole sanitaire est appliqué, ce qui implique qu'il n'y aura pas de sortie et que le nombre d'enfants accueillis est limité.

Inscriptions et renseignements : 02.33.70.99.42

[clshdelasee@wanadoo.fr](mailto:clshdelasee@wanadoo.fr)



## **EDITORIAL :**

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons pour vous apporter quelques informations passées au cours de ce trimestre.

Il reste incontournable que la COVID 19 reste le problème majeur pour chacun d'entre nous. Aucune personne ne peut reprendre ses activités normalement.

Même si nous essayons les uns et les autres, la municipalité, l'association familiale et culturelle, de maintenir du lien, il n'empêche que ces relations sont moins nombreuses que d'ordinaire. C'est pourquoi, nous devons veiller sur nos proches, sur nos voisins, nos amis, nos concitoyens.

Il ne faut pas hésiter à se rapprocher des services municipaux, des associations ...

## **NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE EN PLACE:**

Les différentes commissions sont installées : cadre de vie : affaires scolaires, périscolaire et loisirs - actions sociales, relations élus, citoyens - développement et proximité - budget, finances, appel d'offres - voirie, aménagement - bâtiments - fêtes et cérémonies - environnement et développement durable.

Nous les détaillerons plus précisément dans le bulletin municipal qui paraîtra en décembre 2020.

L'équipe n'a pas pu se présenter aux concitoyens, ni prendre congé de l'équipe précédente, nous espérons que nous nous rencontrerons lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le 9 Janvier 2021.



L'équipe enseignante se compose de Mmes LUCAS, THENARD, LECUIR, COLOMBINE et LEFAUCHEUR, Messieurs MAUGER et ARGNEY (Directeur).

Pour répondre au protocole sanitaire, chacun a dû changer ses habitudes de travail et l'a fait avec bonne volonté : changement du lieu d'accueil, plus de salles dédiées à la restauration, nettoyage et désinfection des locaux, mise en place d'activités après la classe...

Malgré la COVID, la rentrée s'est donc bien passée, grâce à l'implication des enseignants, mais aussi du personnel communal, Mmes POIRIER, QUERUEL, GAUTIER, GIRON, GILLOT, COURSIN, BLIN, GUIBOUT, LUSQUIN, DUGUEPEROUX, PICHARD et Mr RESTOUT.

Nous pouvons aussi souligner que les parents, après un temps de régulation, ont bien utilisé les nouveaux accès au groupe. A ce jour, ça se passe fluidement dans l'intérêt de tous et dans le respect du protocole sanitaire.

Un dépose minute est mis en place pour gérer le flux des véhicules.

Cependant, elle est au travail : mise en place d'un site internet qui devrait être opérationnel à la fin de l'année, soutènement du parking près de la salle communale, gestion de l'école en période de COVID, instruction d'un dossier et de travaux pour la mise en place d'une MAM (maison d'assistantes maternelles), rencontre de travail avec les représentants de la communauté d'agglomération et ceux du département...

### RENTREE SCOLAIRE :

L'école Arc-en-ciel accueille 166 enfants répartis sur 7 classes, soit 5 enfants de 2 ans, 16 de 3 ans, 13 de 4 ans, 30 de 5 ans pour la maternelle. 18 enfants de 6 ans, 20 de 7 ans, 23 de 8 ans, 25 de 9 ans et 16 de 10 ans pour les élèves de l'élémentaire.

### GESTION DES DECHETS :

Mr Hervé DESSEROUER est le nouveau vice-président de la commission des déchets et remplace ainsi Mme Peggy COCHAT.

Quelques précisions:

Coût des différents flux par tonne : 188 € pour les ordures ménagères (OM), 109 € pour les emballages et papiers, 43€ pour le verre et 70€ pour les déchets en déchetteries.

Si, par exemple, l'utilisateur met du verre dans les ordures ménagères, le prix du verre sera de 188€, alors que, bien trié, il aurait coûté 43€.

De plus, aujourd'hui, 16 taux différents sont pratiqués sur le territoire de la Communauté d'agglomération, il s'agit d'harmoniser le taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), donc certains verront leur TEOM augmenter alors que d'autres le verront peut-être baisser.

D'autre part, il faut **absolument** baisser la production des déchets, car les recettes liées à ce service sont insuffisantes pour parvenir à un autofinancement.

Sur les 92€ du coût par habitant, il reste à charge 63€.

Pour éviter ces augmentations, voire d'autres plus importantes, il est nécessaire de bien trier, de produire moins de déchets, de réfléchir individuellement et collectivement à cette gestion des déchets. Il s'agit d'un enjeu de société à au moins 2 niveaux : le coût et la préservation de notre environnement.

Ce site nous suggère quelques idées :

<https://www.msm-normandie.fr/fr/gestion-dechets/290-plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets/les-pistes-d-actions/1109-valorisation-des-biodechets>

### INFORMATIONS DIVERSES

#### ARGENT DE POCHE :

Au cours des vacances de la Toussaint, la municipalité propose de reconduire l'opération « argent de poche », vous pouvez d'ores et déjà appelé en mairie pour procéder à votre inscription. Il faut être âgé de 16 ans et ne pas avoir 18 ans. Ils seront rémunérés 15€ pour 3h de travail.

